



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION
PÔLE ÉCONOMIE, MOBILITÉS ET URBANISME
Direction Mobilités et Transports

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20250707-2812B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 11 juillet 2025
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 7 juillet 2025

45 élus présents (59 en exercice, 7 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau des attributions : « Attribuer les subventions inférieures ou égales à 100 000 euros ainsi que les conventions attributives dans la limite des crédits inscrits au budget »

PARTICIPATION DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION À L'OBTENTION DU LABEL « ACCUEIL VÉLO » POUR L'ANNÉE 2025 (7.5/2812B)

Dans la continuité de la labellisation « Territoire Vélo » qui est décernée à Mulhouse Alsace Agglomération depuis 2012 par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) et qui distingue des collectivités territoriales offrant aux cyclistes un accueil, des services et des équipements adaptés à la pratique du cyclotourisme, il est proposé de s'engager dans une démarche de labélisation « Accueil Vélo », label plus reconnu et en pleine croissance en France.

Ce label est décerné à des structures intervenants dans le secteur du tourisme ou de la pratique du vélo telles que des hôtels, restaurants, campings, auberges de jeunesse, loueurs et réparateurs de vélos, offices du tourisme ou encore sites touristiques.

Devenir Accueil Vélo c'est marquer son établissement pour être reconnu par les clientèles cyclistes, mais également appartenir à un réseau et une filière, s'inscrivant dans une approche de tourisme durable et mobilité douce. L'Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse et sa Région ferait le lien avec les établissements, participant à la promotion du label et accompagnant les établissements intéressés, dans leurs démarches de labellisation.

Il est proposé que Mulhouse Alsace Agglomération participe au financement du coût de 200 € de la labellisation pour 3 ans pour les établissements qui le souhaitent, en versant une aide de 80% par structure labellisée, soit une contribution de 160 € par établissement, dans la limite d'un budget annuel fixé à 5 000 €. La participation de m2A à ce dispositif sera maintenue dès lors que les crédits seront inscrits au budget.

La demande d'aide à la labellisation devra être formulée par l'établissement demandeur via le guichet unique de m2A.

Ce dispositif est similaire à celui du PETR du Piémont des Vosges, à l'Office du Tourisme d'Haguenau ou encore à Saint Louis Agglomération.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget Annexe des Transports :
Chapitre 65, article 6574
Service gestionnaire et utilisateur 5412
Ligne de crédit n°12346

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- valide l'attribution d'une aide de 80% pour la labellisation Accueil Vélo des établissements du territoire qui en font la demande via le guichet unique de m2A, dans la limite d'un budget de 5000 € par an,
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Ne prennent pas part au vote (13) : Rachel BAECHEL, Jean-Marie BEHE, Daniel BUX, Christine DHALLENNE, Gilbert FUCHS, Anne-Catherine GOETZ, Hugues HARTMANN, Fabian JORDAN, Michel LAUGEL, Nathalie MOTTE, Roland ONIMUS, Laurent RICHE et Antoine VIOLA.

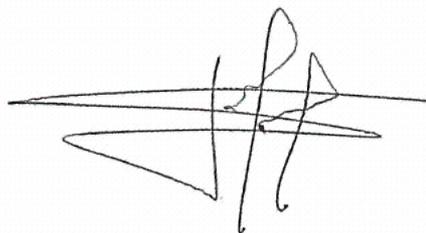
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Schilcknecht'.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Jordan'.

Fabian JORDAN